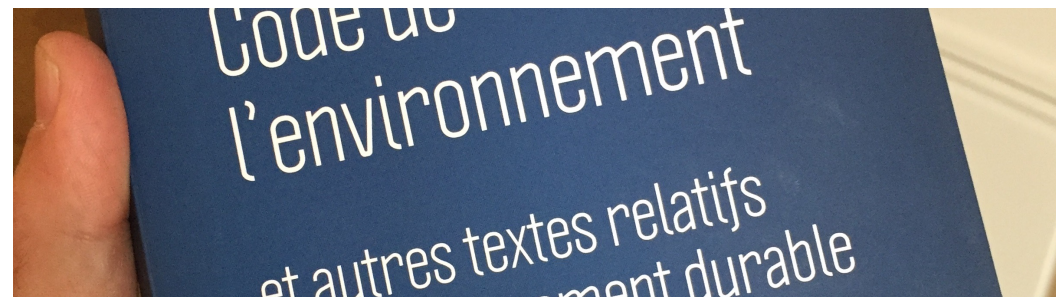


# LA RÉGLEMENTATION DÉCHETS



Connaitre l'ensemble des obligations des professionnels en matière de tri et de traitement des déchets d'activité économique.

**7 h - En présentiel - 5 à 8 personnes /session**

## Publics cibles :

Dirigeants, responsables maintenance, responsable des moyens généraux, gestionnaires déchets, référents QHSE et toute autre personne impliquée dans un dispositif de gestion des déchets.

## Prérequis :

Pas de niveau de qualification prérequis.

## Modalités pédagogiques :

Transmission de savoirs théoriques en salle de formation.  
+ Cas pratique (Travail sur le cas des participants possible).

## Procédure d'évaluation des acquis :

Questionnaire à Choix Multiples.  
+ Évaluation par le formateur lors du cas pratique

## Tarifs :

Inter : 210 € HT /personne  
Intra : 1 050 € HT /session

## Résultats :

Réussite : 100% - Satisfaction : 100%

POINTS ABORDÉS	CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET APTITUDES CIBLES
Les bases du droit des déchets	Qu'est-ce qu'un déchet ? Les déchets dans le droit communautaire et français Producteurs et détenteurs de déchets La police administrative spéciale des déchets L'extinction des obligations en matière de déchets
Les producteurs de déchets	Les déchets ménagers Les déchets d'activité économiques Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Les catégories de déchets	Les déchets non dangereux (DIB / DMA) Les déchets non dangereux inertes (DI) Les déchets dangereux (DIS / DID) La nomenclature des déchets
Les filières à responsabilité élargie du producteur	Le principe du pollueur payeur Les éco-organismes La signalétique TRIMAN Les filières à responsabilité élargie du producteur
Les modes d'élimination des déchets	La prévention des déchets Le réemploi et le recyclage des déchets La valorisation des déchets L'élimination des déchets ultimes
La gestion des déchets ménagers et assimilés	La répartition des compétences en matière de gestion des DMA Le financement de la collecte et du traitement des DMA Les modes de gestion de la collecte et du traitement des DMA
Les installations de traitement des déchets	Les stations de transit / stockage Les installations de traitement La nomenclature ICPE
La traçabilité des déchets	Les Bordereaux de Suivi des Déchets Le registre des déchets

## MOYENS ET MÉTHODES DÉPLOYÉS



Nos formations dédiées à la gestion des déchets sont animées par **un formateur justifiant d'une longue expérience dans l'industrie du recyclage** :



Diplômé de Sciences-Po Lille, Louis BIZALION a été responsable du développement d'un réseau d'entreprises proposant des solutions de recyclage des déchets. Il intervient depuis 2018 en tant que consultant en gestion des déchets auprès d'entreprises et collectivités partout en France.

La formation est constituée d'une séquence de **transmission de connaissances théoriques**. Elle se déroule en salle de formation, avec les moyens de projection fournis par ALTERAMA FORMATION (Ordinateur, projecteur, écran, etc.). Des livrets pédagogiques sont remis à chaque stagiaires.

Les stagiaires seront également invités à **travailler sur un cas pratique**. Le cas pratique pourra être basé sur un cas choisi par les stagiaires afin que la formation soit également l'occasion de faire avancer leurs projets et qu'il corresponde au plus près à la réalité des participants.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION, CERTIFICATIONS ET DÉBOUCHÉS

Des **feuilles de présence** par demi-journée de formation permettent de justifier de la réalisation de la formation.

Une **procédure d'évaluation** permet de déterminer si les stagiaires ont acquis les connaissances et les gestes professionnels objet de l'action de formation :

- Un **Questionnaire à Choix Multiple** est complété par les participants, permettant de mesurer leur maîtrise des connaissances théoriques.
- Durant la réalisation du **cas pratique**, le formateur évalue la maîtrise des compétences et aptitudes professionnels des participants au travers d'une **grille d'évaluation**.

A l'issue de la formation les stagiaires reçoivent une **attestation de réalisation** de l'action de formation dont ils pourront se prévaloir.



## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES

Un **bulletin d'inscription** complété doit être transmis au responsable de formation. L'inscription à la formation n'est effective qu'à compter de la signature de la **convention de formation**.

Selon le profil des participants, des **adaptations** pourront porter sur la date d'entrée en formation, la durée, l'ordre et l'importance des thèmes développés, etc. Nos formations peuvent aussi s'adapter aux personnes ayant des **difficultés spécifiques** de compréhension du français ou porteuses d'un **handicap**.

Dès la finalisation de l'inscription, ALTERAMA FORMATION fait parvenir des **convocations** comprenant les informations pratiques ainsi qu'une description de la formation à l'ensemble des bénéficiaires.

La tenue des sessions inter-entreprise est conditionnée à la participation d'au moins 5 stagiaires. L'annulation d'une session pourra intervenir jusqu'à 10 jours avant la date de démarrage prévue et donnera systématiquement lieu à une proposition de report.

## QUI SOMMES-NOUS ?

ALTERAMA FORMATION est un organisme **certifié QUALIOPi** créé dans l'objectif de **valoriser les métiers en tension** en permettant à des salariés et à des demandeurs d'emploi d'acquérir et de développer connaissances, compétences et aptitudes professionnelles.

Nous proposons des formations dans le domaine du **nettoyage des locaux** à usage professionnelle, de la **restauration** et du **la gestion des déchets**.

Notre vocation est également d'œuvrer en faveur du **retour et du maintien dans l'emploi des publics fragiles**. Nos formations ont ainsi été conçues afin d'être accessible **aux publics rencontrant des difficultés spécifiques** (Handicap, chômage de longue durée, difficultés de lecture/écriture, etc.).



ALTERAMA FORMATION bénéficie de la certification QUALIOPi\*. Nos formations sont ainsi éligibles aux financements publics et paritaires. Elles peuvent notamment faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès de votre Opérateur de Compétences.

*La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Actions de formation*



# alterama formation

**Louis BIZALION**

Responsable de formation



06 15 92 03 80



[lbizalion@alterama.fr](mailto:lbizalion@alterama.fr)

Parc des Rouges Barres - 6 rue Marcel Dassault Bât. 3  
59700 MARCQ EN BAROEUL